



ONE PLANET SUMMIT : CNR REAFFIRME SES QUATRE PRIORITES POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SUR LEURS ENJEUX DE BIODIVERSITE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Saviez-vous que CNR est l'opérateur du plus grand programme de restauration écologique d'un fleuve jamais entrepris au niveau international ? A l'occasion du One Planet Summit, et suite à l'intervention du Président Macron qui rappelle la nécessité de chacun de prendre ses responsabilités pour agir en faveur de la préservation du vivant, CNR réaffirme le rôle décisif des partenariats publics et privés au sein des territoires pour prendre soin de la biodiversité et faire avancer la transition écologique. Le gestionnaire et aménageur historique du Rhône, devenu le 1^{er} producteur français d'énergie 100 % renouvelable, présente ses quatre priorités en faveur de la biodiversité, partie intégrante de sa stratégie 2030.

Depuis 1933 CNR est la seule entreprise en France à assurer de manière totalement intégrée la gestion d'un fleuve, le Rhône, et ses multiples usages : produire de l'énergie verte, aménager les solutions de mobilité douces et irriguer les terres agricoles. Cette approche holistique de la gestion d'un fleuve met au cœur de son business model, l'enjeu de la préservation des sources d'énergie (eau, vent, soleil) et des éco-systèmes naturels. Elle oriente aussi, avec ses partenaires (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, entreprises, agriculteurs, associations et scientifiques, etc.), les choix et solutions d'éco-aménagement proposées aux territoires dans leur transition énergétique et écologique.

« 92 % du domaine concédé à CNR dans le cadre de sa mission d'aménageur-énergéticien du Rhône est en zone préservée, soit plus de 25 000 hectares dont il faut prendre soin. Le Rhône est à la fois un laboratoire à ciel ouvert, mais aussi un baromètre sur l'urgence d'agir en faveur du climat et de la biodiversité. Consciente que toute action de l'homme engendre des conséquences sur le vivant, CNR s'engage à toujours mieux concilier les intérêts économiques et sociaux avec la préservation des espaces terrestres et fluviaux. C'est le sens de nos priorités 2030 en faveur de la biodiversité qui sont alignées avec les priorités discutées lors du One Planet Summit et les engagements portés par le Président E. Macron. » indique Elisabeth Ayrault, Présidente de CNR.

Priorité 1 : Poursuivre l'un des plus ambitieux programmes de restauration écologique d'un fleuve

En lien avec tous ses partenaires engagés sur l'avenir du Rhône, CNR a été à l'initiative dès la fin des années 1990, de l'un des plus ambitieux programmes de restauration écologique d'un fleuve jamais entrepris au niveau international. Ce programme vise à concilier les différents usages du fleuve (production d'énergie, navigation, agricoles, loisirs, etc) et apporte la démonstration que protection de la nature et développement économique de la vallée peuvent aller de pair. Ce programme a permis :

- Depuis 1999, la restauration de **près du quart de la longueur du fleuve**.

Contacts presse

CNR : Béatrice Ailloud - +33 6 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr / Quentin Péchoux - +33 6 31 27 19 36 - q.pechoux@cnr.tm.fr
BCW : Anaïs Saint-Albin - Anaïs.saint-albin@bcw-global.com - +33 1 56 03 12 23 - Cécile Pochard - Cecile.pochard@bcw-global.com - +33 1 56 03 12 95 / +33 6 26 39 83 72

- Depuis 2009, le démantèlement des épis Girardon (qui avaient été installés pour corseter le fleuve au profit de la navigation) afin de redynamiser les berges.
- Pour concilier biodiversité et transition énergétique, les débits réservés qui alimentent ces nouveaux espaces du fleuve sont turbinés grâce à la construction de petites centrales hydroélectriques (PCH). En les équipant de passes à poissons, ces PCH participent à restaurer la continuité piscicole tout en produisant de l'énergie renouvelable.

En cohérence avec ces travaux, **l'entretien du domaine concédé à CNR (14 500 KM2) se veut exemplaire** : Zéro Phyto, actions en faveur des pollinisateurs, fauche tardive, pastoralisme, lutte contre la pollution lumineuse et méthodes innovantes de lutte contre les espèces envahissantes terrestres et aquatiques sont mises en œuvre sur l'ensemble du domaine.

Fleuron de cette gestion exemplaire des activités industrielles au sein d'un espace protégé : la réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) de Donzère-Mondragon est l'un des 14 sites français labellisés « liste verte » de l'UICN¹. Ce label international vise à reconnaître à travers le monde des aires protégées qui sont gérées équitablement et efficacement, avec des impacts positifs sur la nature et les sociétés.

CNR s'engage à poursuivre ce programme par :

- De nouveaux travaux combinant restauration de chenaux secondaires et démantèlement d'ouvrages avec 7 sites en cours d'étude et de nouveaux investissements de plusieurs millions.
- Des évaluations naturalistes et scientifiques des actions conduites
- La réduction / maîtrise les émissions polluantes (rejets, déchets, pollutions diffuses) au sein de ses activités d'exploitant industriel le long du Rhône.

Priorité 2 : Réduire l'empreinte de la production d'électricité 100 % renouvelable sur la biodiversité

Au-delà de la préservation du Rhône, CNR applique rigoureusement, dans chacun de ses développements solaires et éoliens, la séquence « Eviter – Réduire – Compenser ». En plus des inventaires de biodiversité menés dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et des suivis réglementaires, CNR met en place des suivis de la biodiversité adaptés aux enjeux de chaque site, depuis la construction jusqu'au démantèlement de l'installation.

« **Eviter** » c'est toujours choisir le site à moindre impact environnemental. CNR développe par exemple ses parcs solaires uniquement sur des surfaces marquées par l'activité humaine, n'entrant pas en conflit d'usages avec d'autres activités. Cela permet de valoriser des sites délaissés tels que des terrains pollués, des friches industrielles ou d'anciennes carrières.

« **Réduire** » l'impact des projets sur la biodiversité, c'est par exemple installer sur ses parcs éoliens des dispositifs de suivi automatisé de l'activité des oiseaux et des chauves-souris avec une régulation en temps réel des éoliennes en cas de risque de collision. Sur le solaire, c'est rechercher la plus faible empreinte carbone par la réutilisation de panneaux reconditionnés.

« **Compenser** » c'est conduire des actions de restauration de milieux naturels ou de continuités écologiques par la création d'habitats favorables : aux amphibiens, aux reptiles, aux oiseaux ou aux chauves-souris.

Enfin, CNR s'est engagée à mener dans les prochains mois, une étude sur l'empreinte biodiversité des ENR (en comparaison des énergies fossiles).

¹ Union Internationale pour Conservation de la Nature

Contacts presse

CNR : Béatrice Ailloud - +33 6 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr / Quentin Péchoux - +33 6 31 27 19 36 - q.pechoux@cnr.tm.fr
BCW : Anaïs Saint-Albin - Anaïs.saint-albin@bcw-global.com - +33 1 56 03 12 23 - Cécile Pochard - Cecile.pochard@bcw-global.com - +33 1 56 03 12 95 / +33 6 26 39 83 72

Priorité 3 : Accompagner la transition écologique des territoires

Au-delà de ses actions qui visent à maintenir un bon fonctionnement de l'écosystème rhodanien, la protection de la biodiversité irrigue toutes les activités de l'entreprise. CNR accompagne les territoires pour :

- **Mettre en place de solutions innovantes de production, de stockage et de distribution d'électricité renouvelable** (hydrogène, solaire linéaire, solaire flottant...)
- **Accompagner le déploiement et le verdissement de la navigation fluviale** (bornes de recharge pour les bateaux alimentés en énergie 100 % renouvelable, soutien à l'évolution des motorisations).
- **Engager des projets d'écologie industrielle** sur les sites industriels et portuaires du Rhône.

En parallèle de ces projets de territoire, CNR s'engage pour la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes autour des enjeux du vivant. Elle a ainsi été à l'initiative, avec la Fondation Tara Océan et Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves (IAGF) de la charte « **Mon territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, océan protégé** ». Cette initiative a permis de mobiliser des acteurs clés comme l'ADEME, l'Association des Maires de France et l'Association des Petites Villes de France et de regrouper **plus de 110 signatures dont 68 maires ou Présidents d'intercommunalité**.

Priorité 4 : Accompagner la transition agroécologique des territoires en Vallée du Rhône

Le Rhône est une source majeure d'irrigation pour les agriculteurs de la Vallée. Aujourd'hui, face aux enjeux de raréfaction la gestion durable de cette ressource est un enjeu majeur.

CNR s'engage à poursuivre et amplifier les partenariats visant à développer l'agroécologie en Vallée du Rhône :

En poursuivant ses programmes visant à une consommation raisonnée de la ressource en eau et au développement de l'agroécologie, en lien étroit avec les Chambres d'Agriculture ou l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA).

En conclusion, CNR entend continuer et intensifier ses efforts en faveur de la protection des écosystèmes. Pour cela, elle s'engage au travers de sa stratégie d'entreprise, à développer des solutions d'éco-aménagement qui tiennent compte de ces enjeux centraux via :

- **Des politiques et programmes ambitieux de préservation de la biodiversité**
- **Une évaluation constante de la gestion mise en œuvre** en lien avec les scientifiques et naturalistes
- **Des activités industrielles qui contribuent et tiennent compte de la protection de la biodiversité**

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable et le concessionnaire à vocation multiple du Rhône de la frontière suisse à la mer Méditerranée : production d'hydroélectricité, déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et autres usages agricoles.

Elle place la transition énergétique et écologique au cœur de son action d'aménageur du territoire, et concilie des enjeux de développement économique, de valorisation du domaine, de sûreté et de sécurité avec la préservation de l'environnement.

CNR produit chaque année plus de 15 TWh issus de son mix hydraulique, éolien et photovoltaïque. Energéticien expert en optimisation des énergies intermittentes, CNR maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur et joue un rôle majeur sur les marchés européens de l'électricité. En tant qu'entreprise laboratoire des énergies du futur, CNR innove pour favoriser un mix énergétique français plus diversifié et décentralisé. CNR est une entreprise au capital majoritairement public (collectivités locales, Caisse des Dépôts). Son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE.

Contacts presse

CNR : Béatrice Ailloud - +33 6 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr / Quentin Péchoux - +33 6 31 27 19 36 - q.pechoux@cnr.tm.fr

BCW : Anaïs Saint-Albin - Anaïs.saint-albin@bcw-global.com - +33 1 56 03 12 23 - Cécile Pochard - Cecile.pochard@bcw-global.com - +33 1 56 03 12 95 / + 33 6 26 39 83 72